



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le rapport annuel 2018 de la RIDM.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-06-58

Plan de mise en œuvre local – Schéma de couverture de risques

CONSIDÉRANT QUE

la MRC des Laurentides a adopté de façon générale les orientations, objectifs et modalités de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques révisé ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts a collaboré à l'élaboration de son plan de mise en œuvre local sur la base des objectifs et orientations régionales ;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte le plan de mise en œuvre local quinquennal, qui sera intégré au projet de schéma de couverture révisé et déposé au ministère de la Sécurité publique pour l'obtention de l'attestation de conformité.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-06-59

Comptes à recevoir

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

appuyé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 29 mai 2019.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2019-06-60

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Comptes à payer

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 29 mai 2019, au montant de 66 368.13\$.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-06-61

Approbation du devis relatif à l'appel d'offres sur invitation RIDM-20190602 – Achat d'un ensemble d'outils de désincarcération

CONSIDÉRANT QUE

la politique d'achat de la Régie stipule qu'un devis doit être approuvé par le conseil d'administration avant de procéder à l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE

le présent devis est conforme au règlement numéro 006 de la Régie portant sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le devis relatif à l'appel d'offres sur invitation RIDM-20190602 et autorise le directeur à demander des soumissions par voie d'invitation écrite, pour l'achat d'un ensemble d'outils de désincarcération.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-06-62

Adjudication de contrat – Achat d'un véhicule utilitaire sport (VUS) – Résultat de l'appel d'offres RIDM-20190401 – Surplus non affecté

CONSIDÉRANT QUE

une partie du surplus non affecté a été attribuée au projet d'achat d'un véhicule utilitaire sport (VUS), par la résolution 2019-03-25 ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a demandé des soumissions par son appel d'offres sur invitation numéro RIDM-20190401 ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a reçu une (1) proposition conforme;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Alliance Ford inc.	48 435 \$

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, sur la recommandation du directeur;

- accorde à « Alliance Ford inc. », un contrat pour l'achat d'un véhicule utilitaire sport, de marque Ford Explorer année 2020, conformément à l'appel d'offres RIDM-20190401;
- autorise la Régie à effectuer cette dépense, au montant total de 48 435 \$, taxes en sus, qui sera financée par le surplus non affecté.
- autorise Sébastien Lajoie, directeur, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-06-63

Vente d'un véhicule – Alliance Ford inc.

CONSIDÉRANT QUE

par son appel d'offres RIDM-20181201, la Régie a accordé à « Alliance Ford inc. » un contrat pour l'achat d'un véhicule de liaison de marque Ford modèle F-250 année 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'

une offre été faite par « Alliance Ford inc. » pour la reprise de l'ancien véhicule de liaison de la Régie ;

Description	Montant
Véhicule de liaison Dodge Ram, année 2005 No de série : 1D7HU18D25J534595	500 \$

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise :

- la vente du véhicule Dodge Ram 2005 à « Alliance Ford inc. ».
- Sébastien Lajoie, directeur, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2019-06-64

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Fin du lien d'emploi – Alex Henry

CONSIDÉRANT QU'

en vertu de la convention collective de travail des pompiers de la RIDM, les pompiers qui ne participent pas à un minimum de 40% de présence aux appels et 66% de présence aux formations continues perdent leur lien d'emploi après avoir reçu 3 avis ;

CONSIDÉRANT QUE

le taux de présence aux appels de monsieur Alex Henry est de 23% et de 0 % aux formations continues au dernier trimestre couvrant la période du 1^{er} décembre 2018 au 28 février 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Alex Henry ne respecte pas le minimum de présence obligatoire et a reçu trois (3) avis écrits à cet effet ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts mette fin au lien d'emploi de l'employé de monsieur Alex Henry, en date du 6 juin 2019.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Retiré

Fin du lien d'emploi – Pompier apprenti Brandon Bernard

Période de questions d'ordre général

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre, appuyé par Michel Bazinet, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15 h 10.

2019-06-65



Denis Chalifoux, président



Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier